

**MAIRIE
DE
GER**

SEANCE DU 15 AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION : 09 avril 2021

DATE D’AFFICHAGE : 15 avril 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 14

VOTANTS : 14

L’An deux mil vingt et un, le quinze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel PRIEUR.

PRESENTS : PRIEUR Michel, Maire Président, MOIGNOT Philippe, HEDOU Gaëtan, Adjoint, DUTERTRE Mickaël, FOUILLEUL Gilbert, L’HUISSIER Jean-Louis, AMAND Marjorie, BONHOURE Joëlle, GOGUET Johnny, JARDIN Olivier, JOUIN Karen, LEROY Françoise, LEROY Sébastien, LHOMER Nadège

ABSENT EXCUSÉ : Néant

ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : L’HUISSIER Jean-Louis

La séance est ouverte à 20h30.

Le compte rendu de la réunion du 18 mars 2021 est approuvé à l’unanimité.

COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE (*délibération n°16/2021*)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l’ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s’être fait présenter le budget primitif de l’exercice 2020 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l’actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE (délibération n°17/2021)

Sous la présidence de Monsieur Gaëtan HEDOU, Adjoint au Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 qui s'établit ainsi :

↳ **FONCTIONNEMENT** :

- ✓ Dépenses : 535 939.76 €
- ✓ Recettes : 1 833 503.67 €

Résultat de clôture : 1 297 563.91 €

↳ **INVESTISSEMENT** :

- ✓ Dépenses : 103 577.67 €
- ✓ Recettes : 133 624.76 €

Résultat de clôture : 30 047.09 €

Exceptée la présence de Monsieur Michel PRIEUR, Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget principal de la Commune.

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE (délibération n°18/2021)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Considérant

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Affectation à la SI	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser 2020	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INV	- 7021.80 €		37 068.89 €	22 728.69 €	- 22 728.69 €	7 318.40 €
FONC	1 148 855.12 €	68 527.56 €	217 236.35 €			1 297 563.91 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	1 297 563.91 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 297 563.91 €
Total affecté au c/1068	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
(Délibération n°19/2021)

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité, le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre tant en recettes et tant en dépenses à :

↪ **FONCTIONNEMENT** : 2 024 902.91 €
↪ **INVESTISSEMENT** : 1 430 867.00 €

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021 (délibération n°20/2021)

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Après réflexion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition pour 2021 comme suit :
 - Foncier bâti = 42.19 %
 - Foncier non bâti = 35.33 %
- charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

CONSTITUTION DE PROVISION POUR CREANCE DOUTEUSE – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE (délibération n°21/2021)

Vu les articles L1612-16, L 2321-1, L 2321-2 et R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis à bon droit par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public.

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire dès qu'il y a un risque avéré.

Afin de traduire ce risque, il est proposé de passer une dotation aux provisions pour créances douteuses de 3 000.00 euros.

Chaque année le montant de la provision sera ajusté en fin d'exercice soit par une reprise soit par une dotation complémentaire en fonction des recouvrements effectués par le comptable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

– d’approuver la constitution d’une provision pour créances douteuses au compte 6817 pour la somme de 3 000.00 euros HT et opter pour le régime des provisions semi-budgétaires.

COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GRANGES (délibération n°22/2021)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l’ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s’être fait présenter le budget primitif de l’exercice 2020 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l’actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l’unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l’exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GRANGES (délibération n°23/2021)

Sous la présidence de Monsieur Gaëtan HEDOU, Adjoint au Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 qui s’établit ainsi :

↳ **FONCTIONNEMENT** :

✓ Dépenses : 0.00 €
✓ Recettes : 0.00 €

Résultat de clôture : 0.00 €

↳ **INVESTISSEMENT** :

✓ Dépenses : 0.00 €
✓ Recettes : 0.00 €

Résultat de clôture : 0.00 €

Exceptée la présence de Monsieur Michel PRIEUR, Maire, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le compte administratif 2020 du budget Lotissement « Les Granges ».

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GRANGES (délibération n°24/2021)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l’exercice 2020

Considérant

Statuant sur l’affectation de résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser 2020	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	- €		- €	- € - €	- €	- €
Fonctionnement	- €	- €	- €			- €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/1068	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GRANGES (*délibération n°25/2021*)

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité, le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre tant en recettes et tant en dépenses à :

☞ **FONCTIONNEMENT** : 118 166,00 €

☞ **INVESTISSEMENT** : 118 161,00 €

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE (*délibération n°26/2021*)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme Madame LHOMER Nadège, correspondant défense.